

<b>Règlement du jeu Armor Délices « Bretons Pur Beurre »</b>
--

**ARTICLE 1****LA SOCIETE ORGANISATRICE**

GOUTERS MAGIQUES, SAS, société au capital social de 25 549 180 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT sous le numéro 499 185 783, dont le siège social est situé au BP 70116 – 56501 Locminé Cedex (ci-après, la « société organisatrice »), organise du 13 juin 2016 au 26/02/2017 inclus, un jeu avec obligation d'achat intitulé « Jeu « Bretons Pur Beurre » Armor Délices » (ci-après, le « Jeu »), accessible via le site Internet [www.armor-delices.fr](http://www.armor-delices.fr).

**ARTICLE 2****PARTICIPANTS**

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine, Corse comprise à l'exception du personnel de la Société organisatrice et des membres des Sociétés partenaires de l'opération ainsi que de leurs familles (ascendants, descendants, époux).

La participation au Jeu est strictement nominative et limitée à un seul gain par foyer (même nom, même adresse) pendant toute la durée du Jeu.

**ARTICLE 3****ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement, sans condition ni réserve.

S'il s'avère qu'un participant gagne une dotation en contravention avec le présent règlement ou par des moyens frauduleux ou déloyaux, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait la propriété de la société organisatrice ou des sociétés partenaires éventuelles de l'opération, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par la société organisatrice ou par des tiers.

**ARTICLE 4****MECANISME DU JEU**

Pour participer au Jeu, il suffit de :

- Acheter 1 produit ARMOR DÉLICES porteur d'un autocollant promotionnel dédié à l'offre,
- Se rendre sur le site [www.armor-delices.fr](http://www.armor-delices.fr) et cliquer sur la bannière annonçant le jeu
- Remplir le formulaire d'inscription
- Inscrire son code de jeu trouvé au dos du sticker promotionnel pour participer au tirage au sort

Chaque participant peut rentrer jusqu'à 30 codes maximum pendant toute la

durée du jeu.

Un premier tirage au sort aura lieu le 12/09/2016 pour déterminer les 10 premiers gagnants. Les participants n'ayant pas été tirés au sort restent en lice pour le second tirage au sort qui se déroulera à la fin du jeu le 26/02/2017 et déterminera les 10 derniers gagnants. Les vingt gagnants remporteront un lot de 4 cirés Guy Cotten.

Les participants tirés au sort seront contactés par la Société organisatrice afin de choisir leurs tailles pour les 4 cirés constituant leur lot. Ils recevront leurs cirés par colis postal sous 8 semaines environ à compter de la réception de la commande.

## **ARTICLE 5 DOTATIONS**

La société organisatrice met en jeu les lots suivants :

- 20 (vingt) lots de 4 cirés Guy Cotten (cirés adulte ISODER glentex jaunes + cirés enfants DERBY glentex jaunes) d'une valeur unitaire commerciale de : 60€ TTC (tailles adultes XS à XL) ; 68€ TTC (taille adulte XXL) ; 43€ TTC (tailles enfants) et 45€ (10 ans, 12 ans et junior).

Chaque lot est constitué de 4 cirés : les gagnants seront contactés pour choisir leurs tailles ainsi que la composition du lot.

En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du lot offert qui ne sera ni repris ni échangé.

## **ARTICLE 6 LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

La société organisatrice se réserve la possibilité au préalable de vérifier l'identité des gagnants avant l'envoi de leur gain.

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité d'attribution des dotations en cas d'adresse saisie de manière erronée ou incomplète.

La société organisatrice décline toute responsabilité du fait d'une erreur d'acheminement des dotations, de la perte de celles-ci ou de l'impossibilité de contacter le gagnant par les services postaux.

Les lots gagnés ne pourront faire l'objet d'aucune contestation, d'aucun échange ou d'aucun remboursement.

## **ARTICLE 7 CONTROLES ET RESERVES**

Toute participation qui ne serait pas conforme aux dispositions du présent règlement ne sera pas prise en considération.

La Société organisatrice se réserve notamment en cas de force majeure, le

droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le jeu. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement sera expressément soumis à l'appréciation souveraine de la société organisatrice.

Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai d'un (1) mois suivant la date de clôture du jeu.

## **ARTICLE 8**

### **LOI "INFORMATIQUE ET LIBERTÉS"**

Les coordonnées des participants pourront être saisies sur informatique pour permettre la création d'un fichier commercial. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, les joueurs disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données personnelles les concernant en écrivant à l'adresse de l'opération :

Jeu « Bretons Pur Beurre » Armor Délices  
Facility N°150610  
13844 Vitrolles Cedex

Les données collectées sont obligatoires pour participer au jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation et ne pourront donc pas remporter un lot.

## **ARTICLE 9**

### **CONSULTATION DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement est disponible et consultable gratuitement et uniquement sur le site internet [www.armor-delices.fr](http://www.armor-delices.fr).

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.